FCP de droit français

LMDG FLEX PATRIMOINE (EUR)

RAPPORT ANNUEL

au 30 juin 2026

Société de Gestion : UBS LA MAISON DE GESTION
Dépositaire : Caceis Bank
Commissaire aux Comptes : RSM Paris

UBS LA MAISON DE GESTION - 39 rue du Colisée - 75008 - Paris

SOMMAIRE

1. Changements intéressant l'OPC 3

2. Rapport de gestion 4

3. Informations réglementaires 8

4. Certification du Commissaire aux Comptes 14

5. Comptes de l'exercice 19

6. Annexe(s) 49

Caractéristiques de l’OPC 50

1. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Prospectus

Principaux changements le 17/04/2026

- Changement de l'adresse du Commissaire aux comptes ainsi que du signataire
- Modification du paragraphe « Instruments dérivés »
- Mise à jour de la procédure de sélection des intermédiaires financiers
- Mise à jour du paragraphe relatif à la politique de rémunération

2. RAPPORT DE GESTION

Troisième trimestre 2025
Économie : l'application de droits de douanes et un contexte géopolitique compliqué n'entachent pas les performances des indices

Le trimestre s'est achevé avec une belle performance des indices boursiers : +7,12% pour le S&P 500 (en euro), +3,37% pour l'EuroStoxx et +1,43% pour le CAC40.

Aux Etats-Unis, la période a été dominée par un accord commercial majeur avec l'Union Européenne le 27 juillet, évitant une guerre tarifaire plus agressive. Cet accord a imposé un droit de douane de 15% en échange d'engagements d'achats européens massifs de biens américains, notamment dans l'énergie et l'armement. Si cet accord a été bien accueilli, il a aussi entraîné des craintes inflationnistes, les entreprises américaines commençant à répercuter le coût des droits de douane sur les consommateurs. Sur les marchés, les indices américains comme le S&P 500 ont connu une forte hausse, portés par le secteur de l'Intelligence Artificielle (IA). Les géants technologiques comme Nvidia ont publié des résultats exceptionnels, avec une capitalisation boursière dépassant les 4000 milliards de dollars. Les investissements prévus dans l'IA devraient atteindre des centaines de milliards de dollars dans les prochaines années, consacrant la domination américaine dans ce secteur. Enfin, face à un ralentissement du marché de l'emploi, la Réserve Fédérale a infléchi sa politique et a procédé à une baisse de ses taux directeurs. Le président de la Fed, Jerome Powell, considère que le rebond de l'inflation, lié aux droits de douane, n'est que temporaire.
Côté européen, l'accord commercial conclu avec les États-Unis est perçu comme déséquilibré en sa défaveur. L'Europe craint une perte de compétitivité, d'autant que les droits de douane américains sur l'acier et l'aluminium (50%) sont maintenus et que des menaces tarifaires planent sur d'autres secteurs comme les semi-conducteurs. L'impact sur la croissance européenne est estimé à -0,4%. Par ailleurs, la situation politique en France a été une source majeure d'instabilité, avec l'annonce d'un vote de confiance, la chute inéluctable du gouvernement Bayrou, et l'absence de budget approuvé. Ces tensions ont conduit à un durcissement des taux d'emprunt français, qui dépassent désormais ceux de l'Italie et de la Grèce, et pèsent sur la confiance des entreprises et des consommateurs. Malgré ce contexte, l'inflation s'est stabilisée autour de l'objectif de 2% de la BCE, qui prévoit une pause durable dans sa politique monétaire. Les marchés actions européens, comme l'Eurostoxx 50, ont globalement progressé sur le trimestre, bien que les performances aient été tirées presque exclusivement par le secteur des financières et que les valeurs exportatrices aient souffert.

Enfin, le sommet d'Anchorage en Alaska entre Donald Trump et Vladimir Poutine n'a pas abouti à une percée diplomatique concernant la guerre en Ukraine. Aucun engagement concret n'a été pris de part et d'autre, laissant la paix dans la région comme un objectif lointain et maintenant une incertitude géopolitique.

Quatrième trimestre 2025
Économie : La hausse malgré les incertitudes géopolitiques

Le quatrième trimestre 2025 a confirmé la bonne tenue des marchés financiers, malgré un contexte marqué par une forte instabilité politique et géopolitique. Les actions mondiales ont poursuivi leur progression, soutenues par la résilience des bénéfices des entreprises et par la vigueur persistante du secteur technologique. Sur la période, le CAC 40 a progressé de 3,62 %, l'Euro Stoxx 50 de 5,16 % et le S&P 500, exprimé en euros, de 2,84 %, tandis que l'indice MSCI World affichait une hausse de 3,39 %.
Aux États-Unis, l'administration a été partiellement paralysée par un « shutdown » prolongé, consequence de l'absence d'accord budgétaire au Congrès. Cette situation, bien que fréquente dans l'histoire américaine, a privé les investisseurs de nombreuses publications macroéconomiques, rendant l'analyse de la conjoncture plus délicate. Les communications parfois contradictoires des membres de la Réserve fédérale ont alimenté la volatilité, jusqu'à la décision de la Fed d'entamer en décembre un assouplissement monétaire avec une baisse de taux de 25 points de base. La banque centrale américaine justifie cette inflexion par un ralentissement progressif du marché du travail, même si l'économie dans son ensemble demeure robuste.

Les relations sino-américaines ont de nouveau pesé sur le climat de marché, la Chine ayant annoncé des restrictions sur les exportations de terres rares, suivies de menaces de nouveaux droits de douane par les États-Unis. En Europe, la période a également été marquée par une instabilité politique, notamment en France avec la chute rapide du premier gouvernement Lecornu. Malgré ce contexte, les marchés européens ont été portés par la bonne orientation des secteurs industriels et bancaires.

Le moteur principal du trimestre est resté la thématique de l'intelligence artificielle, qui continue d'exercer une influence déterminante sur les indices. Plusieurs géants technologiques ont publié des résultats spectaculaires : Nvidia a enregistré une hausse de plus de 60 % de son chiffre d'affaires au troisième trimestre, tandis qu'Alphabet a franchi une capitalisation historique de 4 000 milliards de dollars grâce au lancement de Gemini 3. Les entreprises du secteur poursuivent un cycle massif d'investissements, soutenant la demande en semi-conducteurs et en infrastructures électriques. Bien que certains observateurs évoquent un risque de surchauffe, les valorisations demeurent jugées absorbables au regard des dynamiques de croissance et de rentabilité.

Enfin, les matières premières ont connu des évolutions contrastées : l'or a poursuivi sa hausse en réaction aux incertitudes géopolitiques, tandis que l'argent et le cuivre ont enregistré une progression notable dans un contexte d'anticipation d'une demande industrielle accrue. À l'inverse, le pétrole a sous-performé, pénalisé par un ralentissement de la demande mondiale et par des anticipations de croissance plus modérées en Chine et en Europe.

Premier trimestre 2026
Économie : Un environnement de marché plus exigeant

Le premier trimestre 2026 aura eu le mérite de rappeler une vérité simple des marchés financiers : les trajectoires haussières ne sont jamais linéaires. Après un début d'année porté par l'appétit pour le risque, la fin du trimestre a brutalement replacé la géopolitique, l'énergie et l'inflation au centre du jeu.

Janvier s'est inscrit dans la continuité de 2025 : les marchés ont globalement poursuivi leur progression malgré un bruit géopolitique déjà soutenu. Les actions européennes ont continué de surprendre positivement, avec un Euro Stoxx 50 en hausse de 2,8% sur le mois, tandis que les marchés américains restaient bien orientés, mais avec des gains plus modestes une fois exprimés en euros. Les marchés émergents ont également un autre moteur très visible de ce début d'année a été la poursuite de la thématique de l'intelligence artificielle. Les semi-conducteurs ont continué de capter l'essentiel de l'enthousiasme, illustré par la flambée d'ASML, encore en hausse de plus de 30% sur le seul mois de janvier, soit près de 100% en six mois. À l'inverse, le marché s'est montré plus sévère vis-à-vis de certaines sociétés de logiciels, jugées vulnérables à une forme de désintermédiation par l'IA. C'est une première leçon importante de 2026 : l'IA n'est plus seulement un thème porteur, c'est aussi un facteur de dispersion très puissant entre secteurs, voire entre modèles économiques au sein d'un même secteur.

Février a prolongé ce mouvement, mais avec un changement de ton. Les actions européennes ont continué leur progression, l'Euro Stoxx 50 gagnant encore 3,2% et le CAC 40 5,6%, pendant que les marchés américains cédaient du terrain, pénalisés par des rotations sectorielles plus brutales, des incertitudes commerciales persistantes et un report des anticipations de baisse de taux. Le S&P 500 a reculé de 0,9% sur le mois et le Nasdaq de 2,3%.

Puis est venu mars, et avec lui le véritable tournant du trimestre. Après les frappes de fin février en Iran, le conflit a cessé d'être perçu comme un simple épisode géopolitique localisé pour devenir un choc macroéconomique à part entière. Le signe le plus concret de cette bascule n'a pas seulement été la hausse du pétrole, mais la dimension logistique du choc : le détroit d'Ormuz, artère essentielle du commerce énergétique mondial, s'est imposé comme le nouveau baromètre du risque.

La réaction des marchés a été immédiate. Le Brent a bondi de 45% en mars pour terminer à 104 dollars le baril, un mouvement d'une ampleur exceptionnelle sur un mois. En parallèle, les grands indices actions ont nettement corrigé : le S&P 500 a reculé de 5,1% sur le mois, l'Euro Stoxx 50 de 9,3% et le CAC 40 d'environ 8,9%. Au total, sur l'ensemble du trimestre, l'Euro Stoxx 50 repasse en territoire négatif avec une baisse de -3,8%, tandis que le S&P 500 ressort proche de -5,7% en euros.

Dans ce contexte, la dispersion sectorielle a été particulièrement forte. Les segments liés à l'énergie ont logiquement mieux résisté, voire progressé. Total Energies a ainsi gagné plus de 20% sur le mois de mars, tandis que l'ETF MSCI World Energy ESG progressait de plus de 13%. À l'inverse, les sociétés minières ont offert un tableau plus contrasté : Anglo American et Freeport McMoRan ont reculé sur le mois, malgré des performances restantes positives depuis le début de l'année.

L'un des épisodes les plus marquants du trimestre concerne toutefois l'or. Habituellement perçu comme une valeur refuge naturelle lorsque les tensions montent, le métal jaune n'a pas joué son rôle traditionnel en mars. Il a au contraire fortement corrigé, enregistrant sa plus mauvaise performance mensuelle depuis 2008. Ce paradoxe est riche d'enseignements. Dans un environnement où le marché craint moins un simple accident

géopolitique qu'un retour durable de l'inflation et des taux réels élevés, les corrélations historiques peuvent se brouiller, et les investisseurs ont arbitrés en faveur de la liquidité pure, du dollar, ou d'actifs immédiatement mobilisables.

Deuxième trimestre 2026
Économie : Rebond des marchés malgré un contexte géopolitique toujours incertain

Le deuxième trimestre a été dominé par l'évolution des tensions géopolitiques au Moyen-Orient et leurs conséquences sur les prix de l'énergie, l'inflation et les politiques monétaires. Après un mois d'avril marqué par un regain d'incertitudes autour de l'Iran et du détroit d'Ormuz, le prix du pétrole a fortement progressé, dépassant temporairement les 100 dollars le baril. Cette hausse a ravivé les craintes inflationnistes et pesé sur les perspectives de croissance, en particulier en Europe.

Le mois de mai a ensuite été marqué par une amélioration progressive du sentiment de marché, portée par les signes d'apaisement entre les États-Unis et l'Iran. La détente sur le pétrole a contribué à réduire les inquiétudes liées à l'inflation et à soutenir les actifs risqués. Cette dynamique s'est prolongée en juin, lorsque les deux pays sont finalement parvenus à un accord, permettant au pétrole de revenir vers ses niveaux d'avant-crise.

Sur le plan macroéconomique, la hausse des prix de l'énergie a compliqué la tâche des banques centrales. En Europe, la croissance a nettement ralenti et la Commission Européenne a abaissé sa prévision de croissance 2026 pour la zone euro à 0,9%, évoquant un choc énergétique majeur. Aux États-Unis, l'économie est restée plus résiliente, soutenue notamment par les investissements massifs dans l'intelligence artificielle. En juin, les données d'inflation américaines se sont révélées globalement rassurantes, même si la solidité de l'emploi et des anticipations d'inflation encore élevées ont maintenu une pression haussière sur les taux.

Dans ce contexte, les marchés actions ont fortement rebondi sur le trimestre, principalement grâce à la thématique de l'intelligence artificielle. Les grandes valeurs technologiques américaines ont publié des résultats solides et confirmé l'ampleur de leurs investissements dans ce domaine. Alphabet a par exemple affiché une forte croissance de Google Cloud et un bénéfice opérationnel trimestriel de 40 milliards de dollars. Le secteur des semi-conducteurs a également joué un rôle central, avec une progression marquée de l'indice SOXX en mai et des performances spectaculaires de titres comme Micron ou ASML.

Sur l'ensemble du deuxième trimestre, le S&P 500 a progressé de 14,8%, lui permettant de repasser en territoire positif depuis le début de l'année. Les marchés européens, d'abord pénalisés par leur exposition plus directe à la hausse du pétrole et au ralentissement économique, ont progressivement rattrapé une partie de leur retard en juin grâce à la détente des prix de l'énergie. L'Eurostoxx 50 affiche ainsi une hausse de 13,6% sur le deuxième trimestre.

Sur les marchés obligataires, la période a été plus contrastée. Les anticipations d'inflation et le durcissement du discours des banques centrales ont entretenu une pression sur les taux. Le rendement élevé du portefeuille obligataire a toutefois permis de compenser l'impact négatif de la hausse des taux, de sorte que les obligations ont finalement contribué positivement à la performance sur le premier semestre.

Perspectives : la hausse des résultats des entreprises comme moteur de performance

Pour le deuxième semestre, nous abordons les marchés avec une lecture toujours constructive, sans pour autant ignorer les facteurs de risque qui ont marqué le début d'année. La géopolitique, l'énergie et les taux restent des sources de volatilité, mais le message essentiel nous semble avoir changé : le principal moteur des marchés actions n'est plus seulement l'expansion des multiples ou l'espoir d'un assouplissement monétaire, mais bien la progression des résultats des entreprises.

Cette évolution est importante. Après plusieurs trimestres durant lesquels les investisseurs ont surtout arbitré entre inflation, taux directeurs et scénarios de croissance, la dynamique bénéficiaire redevient le point d'ancrage du marché. Les publications récentes ont montré une capacité de résistance supérieure aux attentes, avec des marges en expansion, des chiffres d'affaires bien orientés dans de nombreux secteurs et des révisions de bénéfices qui s'améliorent progressivement. Dans ce contexte, les marchés actions peuvent continuer de progresser si la hausse des résultats confirme qu'elle n'est pas limitée à quelques grandes valeurs technologiques.

L'intelligence artificielle demeure naturellement un thème central. Elle continue d'alimenter les investissements dans les semi-conducteurs, les centres de données, les infrastructures énergétiques et certains services

technologiques. Mais la nouveauté du trimestre tient à l'élargissement de cette dynamique : le marché ne se contente plus de valoriser une promesse de croissance future, il récompense davantage les entreprises capables de transformer ces investissements en chiffre d'affaires, en marges et en bénéfices tangibles.

Par ailleurs, les sociétés de qualité, disposant d'une bonne visibilité, d'un pouvoir de fixation des prix et d'un bilan solide, devraient bénéficier d'un environnement où la croissance bénéficiaire redevient le critère discriminant. La diversification reste également nécessaire, car la hausse des bénéfices tend à s'élargir au-delà de la technologie, notamment vers certaines valeurs industrielles, financières, énergétiques ou liées aux infrastructures.

PERFORMANCE

	Actif Net		Valeur Liquidative		Performance YTD
ISIN	**30/06/2025**	**30/06/2026**	**30/06/2025**	**30/06/2026**	**30/06/2026**
FR0010638726	5 105 287,47	2,500,591,63	1 563,47	1,606,65	+2,76%
FR0010626291	101 864 414,00	100,255,838,27	1 444,21	1,476,7	+2,25%
FR0013304110	-	-	-	-	-

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

FR0013304110 - Part J : Part dormante depuis le 15/03/2023

Mouvements du portefeuille

Transaction	ISIN	Libellé	Date	Montant EURO
Achat	FR0011170786	GI-Ofi In Pr Me I	20260623	917,614.23
Achat	IE000LILQMR0	FERMAT CAT BD FD M E	20251209	5,049,460.17
Achat	LU1057468578	BOFA MLCX Commodity	20250708	1,019,015.92
Achat	IE000RCTPVA2	AM CFM CUMULUS EB EU	20250916	4,927,900.00
Vente	IE00B6TLWG59	GAM ST EUR INS ACC	20251209	5,565,872.90
Vente	IE00BH47QQ31	UAC-GCA CR LS-BEUR	20250716	3,652,502.63
Vente	IE00BNGJH663	Graham Macro UCITS L	20250918	897,746.40
Vente	IE00BYXQB325	ANDURAND UCITS	20250902	2,942,265.06
Vente	LU0463469121	S.GAIA EGER.C C.2D	20250717	1,311,937.12
Vente	LU1057468578	BOFA MLCX Commodity	20260305	2,574,300.96

3. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :
o Prêts de titres :
o Emprunt de titres :
o Prises en pensions :
o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :
o Change à terme :
o Future :
o Options :
o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NEANT	NEANT

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces (*)	90,00
Total	**90,00**
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	
. Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs	
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Le fonds n'a pas eu recours aux opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global.

FRAIS D'INTERMEDIATION

UBS LA MAISON de Gestion applique une politique de sélection des intermédiaires visant à obtenir le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres passés pour les portefeuilles gérés, en prenant en compte les critères de prix, coût, rapidité, probabilité d'exécution et de règlement, taille et nature de l'ordre, ou toute autre considération relative à l'exécution de l'ordre. Les intermédiaires font l'objet d'un processus de sélection rigoureux faisant intervenir les départements Gestion, Contrôle des Risques, et Conformité, et d'une évaluation régulière sur la base des votes des différents départements. Par ailleurs, la politique de sélection des intermédiaires est revue au moins annuellement et peut être adaptée le cas échéant. Elle est disponible sur le site de la société de gestion : www.lamaisondegestion.com.

Recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille

L'OPCVM n'a pas eu recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille au sens de la Directive 2009/65/CE au cours de l'exercice sous revue.

POLITIQUE DE BEST SÉLECTION

Conformément aux articles 321-114 et 321-115 du règlement général de l'AMF, la société de gestion a mis en place une "Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution" des intermédiaires et contreparties. L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres. La Politique d'UBS LA MAISON de Gestion est disponible sur le site Internet : www.lamaisondegestion.com

DROITS DE VOTE

Conformément à l'article 319-22 du règlement général de l'AMF, UBS LA MAISON de Gestion établit un rapport rendant compte des conditions dans lesquelles UBS LA MAISON de Gestion a exercé les droits de vote. Ce document peut être consulté sur le site de la société de gestion de portefeuille à l'adresse www.lamaisondegestion.com ou au siège de celle-ci selon les modalités précisées sur le prospectus.

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

L'OPC ne prend pas simultanément en compte les trois critères relatifs au respect des objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG). L'ensemble des informations sur les critères (ESG) sont accessibles sur le site internet d'UBS LA MAISON de gestion à l'adresse : www.lamaisondegestion.com

RÈGLEMENT (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)

En tant qu'acteur des marchés financiers, la société de gestion du Fonds est soumise au Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit «Règlement Disclosure»).

Ce Règlement établit des règles harmonisées pour les acteurs des marchés financiers relatives à la transparence en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité (article 6 du Règlement), la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité, la promotion des caractéristiques environnementaux, sociaux et de gouvernance dans le processus d'investissement (article 8 du Règlement) ou les objectifs d'investissement durable (article 9 du Règlement).

En application de l'article 6 du Règlement, les risques de durabilité ne sont pas systématiquement intégrés en raison des caractéristiques de l'objectif d'investissement du Fonds et ils ne constituent pas non plus un élément essentiel de la stratégie d'investissement. Le Fonds ne privilégie pas des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) particulières ou ne vise pas un objectif spécifique en matière de durabilité ou d'impact. Actuellement, ils ne devraient pas avoir d'impact significatif sur le rendement du Fonds.
Ce Fonds est conforme à l'article 6 du Règlement. En tant que tel, il ne tient pas compte des principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité en raison de sa stratégie d'investissement et de la nature des investissements sous-jacents (art. 7(2) du Règlement).

Des informations complémentaires concernant l'intégration du risque en matière de durabilité sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion : www.lamaisondegestion.com.

RÈGLEMENT (UE) 2020/852 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (Règlement Taxonomie)
Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

CALCUL DU RISQUE GLOBAL
Le risque global du Fonds est calculé quotidiennement selon la méthode du calcul de la valeur en risque absolue, dite VaR absolue. La valeur en risque est étendue sur une période de vingt jours ouvrables avec un intervalle de confiance à 95 % et avec une limite en risque maximum de 4,5% de la valeur de marché de son actif net. Le niveau anticipé d'effet de levier brut est de 5 maximum.

REMUNERATIONS
La structure générale de rémunération au sein d'UBS et de ses filiales se focalise sur des facteurs éprouvés de longue date tels que la rémunération au rendement et au comportement, une rentabilité durable, une solide gestion des risques et des capitaux, une attention particulière au client et un travail en équipe et une bonne gouvernance selon les paramètres du Groupe UBS. Nos politiques et programmes de rémunération sont conçus pour ne pas inciter nos employés à favoriser leur propre intérêt ou les intérêts de l'entreprise au détriment potentiel de nos clients.

La politique de rémunération d'UBS LA MAISON de gestion (LMDG) fait partie de la politique de rémunération d'UBS (France) Holding. Spécifiquement pour LMDG, elle vise à promouvoir un environnement de gestion des risques sain et efficace, ne pas encourager une prise de risque qui est incompatible avec les profils de risque, les règles ou les instruments de constitution des Fonds Alternatifs d'Investissement (FIA) et les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) gérés et de se conformer à la stratégie, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts d'UBS, y compris des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts, comme indiqué dans la Politique sur les conflits d'intérêts. Elle veille également à ce que le système de rémunération soit conforme à la réglementation en vigueur et, plus précisément, aux dispositions définies dans (i) la directive 2011/61/EU des gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (AIFM) en date du 8 juin 2011 (la directive AIFM) et le règlement délégué UE 231/2013 ; (ii) la directive 2014/91/UE relative aux investissements collectifs dans les valeurs mobilières (OPCVM), transposée en droit français par le décret ministériel n ° 2016-312 du 17 mars 2016; (iii) les articles L533-22-2 du code monétaire et financier et les articles 321-125 et 319-10 du Règlement Général de l'AMF ; (iv) les lignes directrices de l'ESMA sur les bonnes politiques de rémunération en vertu de la directive OPCVM et de l'AIFMD publiées le 31 mars 2016 (les lignes directrices); (v) la position de l'AMF n ° 2013-11 en date d'août 2013 concernant la rémunération versée par les gestionnaires; et (vi) les directives de l'AMF sur la directive OPCVM V publiée le 3 août 2016.

Rémunération fixe
La rémunération fixe se compose généralement d'un salaire de base, payé mensuellement, qui est déterminé en tenant compte du rôle de l'employé, y compris la responsabilité et la complexité du rôle, le rendement et les conditions du marché local. Il représente une proportion suffisante de la rémunération totale permettant une stratégie d'attribution de performance entièrement flexible, y compris la possibilité de ne pas payer de rémunération variable. Le cas échéant, toute indexation obligatoire du salaire est appliquée conformément aux règlementations locales.

En plus, la société peut, à sa discrétion, offrir des avantages sociaux à certains salariés qui font partie intégrante de la rémunération fixe. Ces avantages comprennent une place de parking, les voitures de société, des indemnités de formation, les indemnités de représentation et les frais d'hébergement.

Rémunération variable
Les employés sont rémunérés par rapport à l'atteinte d'une palette d'objectifs financiers et non financiers. Le montant total de la rémunération variable attribuée repose sur une combinaison de l'évaluation de la performance de l'individu, de l'unité d'affaires concernée et des résultats globaux de la société. En outre, l'évaluation des performances individuelles prend en compte des critères quantitatifs (financiers) et qualitatifs (non financiers). La rémunération variable totale accordée ne remet pas en question la capacité d'UBS à renforcer ses fonds propres. Les paiements de primes de performance peuvent être réduits ou annulés lorsque les critères de performance ne sont pas satisfaits par l'individu concerné, l'unité d'affaires concernée et / ou l'entité UBS dans son ensemble.

Détermination du montant de la rémunération variable
La rémunération variable est évaluée sur la base d'une performance à long terme (pluriannuelle) et le paiement est réparti sur une période qui tient compte de la politique de rachat de la Société et de ses risques de placement. La mesure de la performance utilisée pour calculer la rémunération variable ou les pools de rémunération variable comprend un ajustement pour tous les types de risques actuels et futurs. La détermination de la composante variable individuelle est effectuée et payée une fois par année civile dans le cycle de revue annuel des rémunérations.

Paiement de la rémunération variable
Le paiement ou l'acquisition de la rémunération variable ne se produit que s'il est compatible avec la situation financière globale d'UBS et justifié en fonction du rendement d'UBS, de l'unité d'affaires et de l'intéressé.

Le paiement des primes de performance est assujetti aux modalités et conditions du cadre des rémunérations ("compensation framework") d'UBS en place au moment du paiement et peut être octroyé en vertu de tout plan UBS existant (ensemble, "Plans de rémunération UBS"), qui sera assujetti aux règles du régime au moment de l'octroi de la prime. Les règles des plans de rémunération UBS ainsi que le cadre des rémunérations peuvent être modifiés de temps à autre à la discrétion absolue d'UBS. Les employés qui ne sont pas employés par UBS à la date de paiement de la prime ou qui sont en période de préavis avant la date de paiement ne pourront prétendre au versement de la prime ni être admissibles à recevoir une prime incitative.

Revue des examens visés à l'article 319-10, I, 3° et 4° du règlement général de l'AMF et modifications importantes de la politique de rémunération
Le Conseil de surveillance d'UBS LA MAISON de Gestion valide chaque année la politique de rémunération et s'assure de la conformité du dispositif avec la règlementation et les politiques du groupe en réexaminant ses principes généraux et les définitions des personnes identifiées en qualité de preneurs de risques

La politique de rémunération a ainsi été révisée pour s'appliquer exclusivement à UBS LA MAISON de Gestion.

La rémunération variable du personnel identifié d'UBS LA MAISON de Gestion est assujettie à des exigences spécifiques, qui s'appliquent à toute rémunération découlant du rôle, de la fonction qui a déterminé leur statut de personnel identifié dans l'entité correspondante, à savoir :

- Si la rémunération variable d'un Personnel Identifié est strictement supérieure à 200'000 euros au moins 40% et, dans le cas d'un montant particulièrement élevé, au moins 60% de la rémunération variable sera différée de trois à cinq ans;
- Si la rémunération variable d'un Personnel Identifié est strictement supérieure à 200'000 EUR, un minimum de 50% de la rémunération variable consiste en unités notionnelles de fonds FIA ou OPCVM, ou en des participations équivalentes, des instruments liés à des actions ou des instruments non monétaires équivalents.

Le "compensation framework" pour les salariés impactés (rémunération variable totale supérieure ou égale à EUR 200'000) a été modifié pour tenir compte des exigences ci-dessus de la manière suivante:

- Un minimum de 50% du variable totale est différé, investi à 100% dans un fond notionnel ;
- L'acquisition se fera sur 5 ans ;
- Si le différé selon le "compensation framework" du Groupe est supérieur à 50%, un différé plus élevé sera appliqué.

Le Conseil de surveillance effectue un contrôle annuel indépendant du bon respect de la politique de rémunération et du bon fonctionnement de la gouvernance associée.

Le dispositif de rémunération d'UBS LA MAISON de Gestion est également soumis au contrôle périodique du Groupe UBS.

Rapport quantitatif 2025

Divulgation des rémunérations OPC	**Payées par la société de gestion**		
	Tout le personnel	**Personnes visées**	
		Gérants	Autres
Nombre	25	12	4
Rémunération fixe	2 349 120	1 220 000	423 120
Rémunération variable	616 400	388 900	96 000
Performance fees	0	0	0
Total (agrégat)	**2 965 520**	**1 608 900**	**519 120**

AUTRES INFORMATIONS
Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

UBS La Maison de Gestion
39 rue du Colisée
75008 PARIS
Email : www.lamaisondegestion.com/contacts

4. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

RSM Paris
5-7, rue des Italiens
75 009 Paris
France
Tél. : +33 (0) 147 63 67 00
Fax : +33 (0) 147 63 69 00

www.rsmfrance.fr

LMDG FLEX PATRIMOINE (EUR)

FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le livre II du Code monétaire et financier

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le **30 JUIN 2026**

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes inscrite au tableau de l'Ordre de la région Paris – Île-de-France et membre de la Compagnie régionale de Paris.
S.A.S au capital de 8 969 100 €
RCS Paris 792 111 783 – TVA FR 67 792 111 783

RSM Paris est membre du réseau RSM et exerce ses activités sous le nom RSM. RSM est le nom commercial utilisé par les membres du réseau RSM. Chaque membre du réseau RSM est un cabinet indépendant d'audit, expert-comptable et conseil qui exerce pour son propre compte. Le réseau RSM n'est pas une entité juridique à part entière.

A la société de gestion du FCP,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif **LMdG FLEX PATRIMOINE (EUR)** constitué sous forme FONDS COMMUN DE PLACEMENT (ci-après le FCP) relatifs à l'exercice clos le **30 juin 2026**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Certaines informations nécessaires à l'établissement de notre rapport nous ayant été transmises tardivement, nous n'avons pas été en mesure d'établir le présent rapport dans le délai prévu par la règlementation en vigueur.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2025 à la date d'émission de notre rapport.

3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

5. RESPONSABILITÉS DE LA SOCIETE DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.
Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris

RSM PARIS
Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Ratana LYVONG
Associé

Signé par Ratana Lyvong
Le 26 oct. 2026



doc_Wq5P
tx_DbZzJI8B1Y1Z

5. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 30/06/2026 en EUR	30/06/2026	30/06/2025
Immobilisations corporelles nettes		
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	**6 433 808,81**	**5 683 211,94**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	6 433 808,81	5 683 211,94
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations convertibles en actions (B)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées (C)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances (D)		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**94 051 171,64**	**103 889 931,86**
OPCVM	84 735 176,72	95 459 491,11
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	5 140 243,25	110,28
Autres OPC et fonds d'investissements	4 175 751,67	8 430 330,47
Dépôts (F)		
Instruments financiers à terme (G)		**200 773,70**
Opérations temporaires sur titres (H)		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres financiers donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Prêts (I) (*)		
Autres actifs éligibles (J)		
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**100 484 980,45**	**109 773 917,50**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**374 000,50**	**2 188 627,85**
Comptes financiers	**23 701 361,37**	**1 374 708,50**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**24 075 361,87**	**3 563 336,35**
Total de l'actif I+II	**124 560 342,32**	**113 337 253,85**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 30/06/2026 en EUR	30/06/2026	30/06/2025
Capitaux propres :		
Capital	100 487 151,07	103 287 252,79
Report à nouveau sur revenu net		
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes		
Résultat net de l'exercice	2 269 278,83	3 682 448,68
Capitaux propres I	**102 756 429,90**	**106 969 701,47**
Passifs de financement II (*)		
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**102 756 429,90**	**106 969 701,47**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres financiers		
Instruments financiers à terme (B)	**4 515,00**	**26 749,88**
Emprunts (C) (*)		
Autres passifs éligibles (D)		
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	**4 515,00**	**26 749,88**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	131 863,69	929 151,48
Concours bancaires	21 667 533,73	5 411 651,02
Sous-total autres passifs IV	**21 799 397,42**	**6 340 802,50**
Total Passifs : I+II+III+IV	**124 560 342,32**	**113 337 253,85**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 30/06/2026 en EUR	30/06/2026	30/06/2025
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	62 389,92	55 283,77
Produits sur obligations		
Produits sur titres de créances		
Produits sur parts d'OPC	-365 123,12	365 123,12
Produits sur instruments financiers à terme		
Produits sur opérations temporaires sur titres		
Produits sur prêts et créances		
Produits sur autres actifs et passifs éligibles		
Autres produits financiers	63 261,86	137 506,27
Sous-total produits sur opérations financières	**-239 471,34**	**557 913,16**
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur opérations temporaires sur titres		
Charges sur emprunts		
Charges sur autres actifs et passifs éligibles		
Charges sur passifs de financement		
Autres charges financières	-100 171,40	-310 885,87
Sous-total charges sur opérations financières	**-100 171,40**	**-310 885,87**
Total revenus financiers nets (A)	**-339 642,74**	**247 027,29**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC		
Versements en garantie de capital ou de performance		
Autres produits		
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-1 272 189,28	-1 461 970,98
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement		
Impôts et taxes		
Autres charges		
Sous-total autres produits et autres charges (B)	**-1 272 189,28**	**-1 461 970,98**
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	**-1 611 832,02**	**-1 214 943,69**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**7 374,18**	**162 393,99**
Sous-total revenus nets I = (C+D)	**-1 604 457,84**	**-1 052 549,70**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	6 147 198,75	5 815 071,11
Frais de transactions externes et frais de cession	-13 686,34	-18 026,20
Frais de recherche	-13 229,83	-27 010,21
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs		
Indemnités d'assurance perçues		
Versements en garantie de capital ou de performance reçus		
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**6 120 282,58**	**5 770 034,70**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**61 004,08**	**-753 620,84**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	**6 181 286,66**	**5 016 413,86**

Compte de résultat au 30/06/2026 en EUR	30/06/2026	30/06/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	1 449 345,61	-503 065,05
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-3 557 184,15	-105 414,88
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	**-2 107 838,54**	**-608 479,93**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**-199 711,45**	**327 064,45**
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	**-2 307 549,99**	**-281 415,48**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)		
Impôt sur le résultat V (*)		
Résultat net I + II + III + IV + V	**2 269 278,83**	**3 682 448,68**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l’OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

Le fonds a un objectif de performance absolue patrimonial: il vise une performance régulière, peu volatile et peu dépendante du cycle économique et de la directionnalité des marchés. La gestion est active et diversifiée sur toutes les grandes classes d'actifs (actions, taux, crédit, devises, matières premières, volatilité), toutes les zones géographiques (Amérique du Nord, Europe, Asie-Pacifique et Pays Emergents) via des instruments simples et liquides (futures sur indices, change à terme, OPCVM…) Le fonds vise une performance absolue de 3% à 6% par an au-dessus de l'€STR avec une volatilité attendue comprise entre 3% et 6% et la résistance en phase de crises comme priorité.

Le prospectus / règlement de l’OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024	30/06/2025	30/06/2026
Actif net Global en EUR	**327 686 125,93**	**248 109 424,13**	**137 968 542,19**	**106 969 701,47**	**102 756 429,90**
Part LMdG FLEX PATRIM (EUR) J en EUR					
Actif net	1 398 408,59				
Nombre de titres	1 348,000				
Valeur liquidative unitaire	1 037,39				
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-22,67				
Capitalisation unitaire sur revenu	-7,04				
Part LMdG FLEX PATRIMOINE (EUR) I en EUR					
Actif net	35 241 619,33	22 222 677,85	11 051 871,84	5 105 287,47	2 500 591,63
Nombre de titres	23 256,047	15 410,921	7 355,961	3 265,350	1 556,393
Valeur liquidative unitaire	1 515,37	1 442,00	1 502,43	1 563,47	1 606,65
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-33,13	-22,23	96,79	73,15	96,35
Capitalisation unitaire sur revenu	-12,72	-11,36	-13,60	-8,07	-17,25
Part LMdG FLEX PATRIMOINE (EUR) R en EUR					
Actif net	291 046 098,01	225 886 746,28	126 916 670,35	101 864 414,00	100 255 838,27
Nombre de titres	204 826,564	167 895,479	90 990,913	70 532,827	67 891,752
Valeur liquidative unitaire	1 420,93	1 345,40	1 394,82	1 444,21	1 476,70
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-31,08	-20,84	90,05	67,73	88,83
Capitalisation unitaire sur revenu	-19,35	-17,59	-19,43	-14,54	-23,23

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.
Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins-values latentes ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.
Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.
Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l’OPCVM, à l’exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d’intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le Dépositaire et la Société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Fonds, se reporter à la partie statistique du Document d'Information Clé (DIC).

Frais factures à l'OPCVM	Assiette	Taux barème	
Frais de gestion financière	Actif net	Part R Eur : Part I Eur : Part J Eur : Part I-B Eur:	1,10% TTC maximum 0,60% TTC maximum 0,45% TTC maximum 0 % TTC maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Part R Eur : Part I Eur : Part J Eur : Part I-B Eur:	0,15% TTC maximum 0,15% TTC maximum 0,15% TTC maximum 0,10% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	2,50% TTC maximum	
Commission de mouvement	Néant		
Commission de surperformance	Actif net	Part R Eur : 10% TTC de la surperformance annuelle du fonds par rapport à €STR +4,5% par an* avec High Water Mark**. Part I Eur : 10% TTC de la surperformance annuelle du fonds par rapport à €STR +4,5% par an* avec High Water Mark**. Part J Eur : 10% TTC de la surperformance annuelle du fonds par rapport à €STR +4,5% par an* avec High Water Mark** Part I-B Eur: Néant.	

*Frais variables

**Le système de High Water Mark n'autorise la société de gestion à prétendre à des commissions de surperformance que si la valeur liquidative de fin d'exercice est supérieure à la valeur liquidative dite High Water Mark égale à la dernière valeur liquidative ayant supporté une commission de surperformance ou, à défaut, à la valeur liquidative d'origine.

Le calcul de la commission de surperformance sera établi comme suit :
Ces frais de gestion variables font l'objet à chaque calcul de valeur liquidative et sur l'actif du jour, d'une provision en cas de surperformance ou d'une reprise de provision, plafonnée à hauteur des dotations effectuées, en cas de sous-performance. Ces frais de gestion variables demeurent acquis à la société de gestion au prorata du nombre de parts rachetées lors de chaque calcul de valeur liquidative et en fin d'exercice pour le solde. La surperformance est calculée en comparant, sur l'exercice, l'évolution de l'actif du fonds, après frais de fonctionnement et de gestion, et un actif de référence ayant réalisé une performance identique à celle de l'€STR +4,5% sur la période de calcul, en enregistrant les variations liées aux souscriptions et aux rachats du fonds.

Methode de calcul de la commission de surperformance
Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Fonds et celle d'un OPC de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel.
La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence entre l'actif net du Fonds et l'actif de l'OPC de référence à la même date.

Provisionnement
A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (10% de la surperformance par rapport à un rendement nominal calculé prorata temporis au taux de €STR +4,5%) dès lors que la performance du Fonds est supérieure à celle de l'OPC de référence sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence
La période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'OPC de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée. Cette période est fixée à 5 ans.

Condition de positivite : Neant
Lorsque le fonds a dépassé son indice de référence, il autorise le versement d'une commission de surperformance également en cas de performance négative.

Cristallisation
La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.
La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 30/06/2022.

Swing pricing
Les souscriptions ou rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement ou de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

La société de gestion met en place un mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement afin de préserver l'intérêt des porteurs présents dans l'OPC. Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, la valeur liquidative pourra être ajustée à la hausse (respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (respectivement négatif). L'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la valeur liquidative des porteurs présents dans le Fonds.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la société de gestion, et ils sont revus à une fréquence trimestrielle.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la règlementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part LMdG FLEX PATRIMOINE (EUR) R	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion
Part LMdG FLEX PATRIMOINE (EUR) I	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/06/2026	30/06/2025
Capitaux propres début d'exercice	**106 969 701,47**	**137 968 542,19**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	15 053 707,39	7 214 123,96
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-21 667 590,98	-42 159 575,76
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-1 611 832,02	-1 214 943,69
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	6 120 282,58	5 770 034,70
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-2 107 838,54	-608 479,93
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes		
Autres éléments		
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**102 756 429,90**	**106 969 701,47**

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part LMdG FLEX PATRIMOINE (EUR) I		
Parts souscrites durant l'exercice	9,500	14 974,61
Parts rachetées durant l'exercice	-1 718,457	-2 736 752,58
Solde net des souscriptions/rachats	-1 708,957	-2 721 777,97
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 556,393	
Part LMdG FLEX PATRIMOINE (EUR) R		
Parts souscrites durant l'exercice	10 253,686	15 038 732,78
Parts rachetées durant l'exercice	-12 894,761	-18 930 838,40
Solde net des souscriptions/rachats	-2 641,075	-3 892 105,62
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	67 891,752	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part LMdG FLEX PATRIMOINE (EUR) I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part LMdG FLEX PATRIMOINE (EUR) R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
LMdG FLEX PATRIMOINE (EUR) I FR0010638726	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	EUR	2 500 591,63	1 556,393	1 606,65
LMdG FLEX PATRIMOINE (EUR) R FR0010626291	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	EUR	100 255 838,27	67 891,752	1 476,70

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		ETATS-UNIS	FRANCE	PAYS-BAS	CANADA	ESPAGNE
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	6 433,81	3 226,68	1 234,01	895,63	475,95	439,21
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total	**6 433,81**					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
	+/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts					
Obligations					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	23 701,36				23 701,36
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers	-21 667,53				-21 667,53
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total					**2 033,83**

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	]3 - 6 mois] (*)	]6 - 12 mois] (*)	]1 - 3 ans] (*)	]3 - 5 ans] (*)	]5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	23 701,36						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers	-21 667,53						
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	**2 033,83**						

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 GBP +/-	Devise 3 JPY +/-	Devise 4 CHF +/-	Devise N Autres devises +/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées	3 293,02				571,94
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances	0,08				0,48
Comptes financiers			2 522,69		817,59
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers	-15 578,38	-4 051,23		-2 037,93	
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total	**-12 285,28**	**-4 051,23**	**2 522,69**	**-2 037,93**	**1 390,01**

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net			

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
SOCIETE GENERALE PAR	320,00	
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		
Caceis Bank		0,09

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
IE00BYXDVR74	AKO GLOBAL UCITS B2 EUR H CAP	AKO CAPITAL LLP	Fonds / Mixte	Irlande	EUR	4 134 884,91
FR0010116343	BNP P BOND C CI C PARTS CLASSIC C	BNP Paribas Asset Management Europe	Fonds / Monétaire	France	EUR	256,70
GG00BQBFY362	BH MACRO LTD	BREVAN HOWARD CAPITAL MANAGEMENT LP	Fonds / Global macro	Guernesey	GBP	4 175 751,67
IE000LILQMR0	FERMAT CAT BD FD M EUR ACC	Came Global Fund Managers (Ireland) Ltd. - MC070	Fonds / Actions	Irlande	EUR	5 211 274,90
IE000B9YBHH5	IAM CARRHAE CAPITAL UCITS FUND USD	CARNE GLOBAL FUND MANAGERS (UK) LIMITED	Fonds / Court / Long (Long/Short)	Irlande	USD	4 768 413,90
IE00BF6SWJ50	RV Capital Asia Opportunity UCITS Fund B-EUR	CARNE GLOBAL FUND MGRS (IRL) LTD	Fonds / Global macro	Irlande	EUR	4 453 666,98
IE00BH47QQ31	U ACCESS IRL GCA CR LSU-BEUR	CARNE GLOBAL FUND MGRS (IRL) LTD	Fonds / Obligations	Irlande	EUR	534,01
IE00BMVX1H59	BUTLER CREDIT OPPO FD-A EURA	CORUM BUTLER ASSET MANAGEMENT LIMITED	Fonds / Obligations	Irlande	EUR	3 588 833,53
IE00BMVX1R57	BUTLER CREDIT OPPO F-FD EURA	CORUM BUTLER ASSET MANAGEMENT LIMITED	Fonds / Obligations	Irlande	EUR	1 470 562,91
IE00BMVX2492	CORUM BUTLER CREDIT OPPORTUNITIES FUND B POOLED EUR CAP	CORUM BUTLER ASSET MANAGEMENT LIMITED	Fonds / Obligations	Irlande	EUR	2 978 876,96
IE00BHR0MQ19	GaveKal UCITS Fund - Gavekal China Onshore RMB Bond Fund B E	GAVEKAL FUND MANAGEMENT (IRELAND) LIMITE	Fonds / Obligations	Irlande	EUR	120,19
IE00BNGJH663	Graham Macro UCITS Fund Class L Platform EUR	GRAHAM CAPITAL MANAGEMENT, L.P.	Hedge fonds	Irlande	EUR	4 726 186,92
FR0010930735	H2O MULTIBONDS IUSD	H2O AM EUROPE	Obligations et autres titres de créance Internat.	France	USD	2 487 779,72
IE00BFZ11548	KLS Arete Macro Fund Class I EUR ACC	KEPLER PARTNERS LLP	Fonds / Mixte	Irlande	EUR	4 490 335,76
IE000RCTPVA2	AMUNDI CFM CUMULUS FUND - CLASS EB EUR	LYXOR INTERNATIONAL	Fonds / Diversifiés	Irlande	EUR	5 140 123,06

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
IE00BRJT7K50	MAN TARGETRISK CLASS I EUR	MAN ASSET MANAGEMENT (IRELAND) LIMITED	Fonds / Actions	Irlande	EUR	177,36
IE00BJQ2XG97	MAN ALPHA SELECT ALTERN CLASS IN H EUR DIST	MAN ASSET MANAGEMENT (IRELAND) LIMITED	Fonds / Court / Long (Long/Short)	Irlande	EUR	6 829 203,48
FR0011170786	Ofi Invest Precious Metals I	OFI INVEST PROVISOIRE	Fonds / Mixte	France	EUR	880 962,55
IE00BRCJDL54	Otus Smaller Companies UCITS Fund PLC- Maga Smaller Companie	OTUS CAPITAL MANAGEMENT/UNITED KINGDOM	Fonds / Court / Long (Long/Short)	Irlande	EUR	4 410 514,93
LU2549858137	LOTUS E CAP	Pictet Asset Management	Hedge fonds	Luxembourg	EUR	5 643 490,16
LU0463469121	S.GAIA EGERTON EQ.C C.2DEC	SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (EUROPE) SA	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	5 295 169,60
LU1112771255	HELIUM SELECTION A EUR	SYQUANT CAPITAL S.A.S.	Event driven	Luxembourg	EUR	4 170 464,20
LU1112771768	HELIUM SELECTION S EUR	SYQUANT CAPITAL S.A.S.	Event driven	Luxembourg	EUR	1 651 187,59
IE00BFXZM884	Lafayette UCITS ICAV - Lafayette Dalton Asia Pacific UCITS F	WAYSTONE MANAGEMENT COMPANY (IE) LIMITED	Fonds / Actions	Irlande	EUR	5 224 696,14
IE00BKFVYB67	MontLake UCITS Platform ICAV - Invenomic US Equity Long/Shor	WAYSTONE MANAGEMENT COMPANY (IE) LIMITED	Fonds / Actions	Irlande	EUR	2 254 209,44
IE000F2LJYJ7	Tages International Funds ICAV - Selwood Equity Absolute Ret	WAYSTONE MANAGEMENT COMPANY (IE) LIMITED	Fonds / Actions	Irlande	EUR	2 748 861,05
IE000BE9QSU8	Tages International Funds ICAV - Kirkoswald Global Macro UCI	WAYSTONE MANAGEMENT COMPANY (IE) LIMITED	Fonds / Diversifiés	Irlande	USD	3 286 773,76
IE00BG382R37	WINTON TREND FUND UCITS I EUR ACC	WINTON CAPITAL MANAGEMENT LTD	Fonds / Mixte	Irlande	EUR	4 027 859,26
Total						**94 051 171,64**

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/06/2026
Créances		
	Souscriptions à recevoir	53 442,10
	Coupons et dividendes en espèces	558,40
	Collatéraux	320 000,00
Total des créances		**374 000,50**
Dettes		
	Rachats à payer	16 793,48
	Frais de gestion fixe	112 341,21
	Collatéraux	90,00
	Autres dettes	2 639,00
Total des dettes		**131 863,69**
Total des créances et des dettes		**242 136,81**

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/06/2026
Part LMdG FLEX PATRIMOINE (EUR) I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	26 074,57
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,75
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Part LMdG FLEX PATRIMOINE (EUR) R	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 246 114,71
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,25
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/06/2026
Garanties reçues	
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données	
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/06/2026
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/06/2026
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2026	30/06/2025
Revenus nets	**-1 604 457,84**	**-1 052 549,70**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice		
Revenus de l'exercice à affecter	**-1 604 457,84**	**-1 052 549,70**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-1 604 457,84**	**-1 052 549,70**

Part LMdG FLEX PATRIMOINE (EUR) I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2026	30/06/2025
Revenus nets	**-26 858,05**	**-26 363,69**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-26 858,05**	**-26 363,69**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-26 858,05**	**-26 363,69**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	-26 858,05	-26 363,69
Total	**-26 858,05**	**-26 363,69**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Part LMdG FLEX PATRIMOINE (EUR) R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2026	30/06/2025
Revenus nets	**-1 577 599,79**	**-1 026 186,01**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-1 577 599,79**	**-1 026 186,01**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-1 577 599,79**	**-1 026 186,01**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	-1 577 599,79	-1 026 186,01
Total	**-1 577 599,79**	**-1 026 186,01**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2026	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**6 181 286,66**	**5 016 413,86**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**6 181 286,66**	**5 016 413,86**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**6 181 286,66**	**5 016 413,86**

Part LMdG FLEX PATRIMOINE (EUR) I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2026	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**149 972,94**	**238 864,17**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**149 972,94**	**238 864,17**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**149 972,94**	**238 864,17**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	149 972,94	238 864,17
Total	**149 972,94**	**238 864,17**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Part LMdG FLEX PATRIMOINE (EUR) R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2026	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**6 031 313,72**	**4 777 549,69**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**6 031 313,72**	**4 777 549,69**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**6 031 313,72**	**4 777 549,69**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	6 031 313,72	4 777 549,69
Total	**6 031 313,72**	**4 777 549,69**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			**6 433 808,81**	**6,26**
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**6 433 808,81**	**6,26**
Construction et ingénierie			**853 610,60**	**0,83**
FERROVIAL SE	EUR	5 990	359 280,20	0,35
VINCI SA	EUR	3 868	494 330,40	0,48
Industrie aérospatiale et défense			**1 276 026,78**	**1,24**
AIRBUS SE	EUR	2 757	536 346,78	0,52
SAFRAN SA	EUR	2 144	739 680,00	0,72
Infrastructure de transports			**312 935,08**	**0,30**
AENA SME SA	EUR	11 738	312 935,08	0,30
Logiciels			**369 333,19**	**0,36**
MICROSOFT CORP	USD	1 132	369 333,19	0,36
Machines			**1 246 093,55**	**1,21**
GE AEROSPACE	USD	3 812	1 246 093,55	1,21
Médias et services interactifs			**360 402,00**	**0,35**
ALPHABET INC-CL A	USD	1 153	360 402,00	0,35
Métaux et minerais			**344 761,19**	**0,34**
CAPRICORN METALS LTD	AUD	12 532	95 988,17	0,09
DPM METALS INC	CAD	2 995	85 046,52	0,08
GOLD FIELDS LTD-SPONS ADR	USD	2 258	66 339,74	0,06
SKEENA RESOURCES LTD	CAD	4 179	97 386,76	0,11
Services de télécommunication diversifiés			**126 278,35**	**0,12**
CELLNEX TELECOM SA	EUR	4 829	126 278,35	0,12
Services financiers diversifiés			**1 250 849,92**	**1,22**
MOODY'S CORP	USD	937	371 193,95	0,36
S&P GLOBAL INC	USD	900	320 593,02	0,31
VISA INC-CLASS A SHARES	USD	1 863	559 062,95	0,55
Transport routier et ferroviaire			**293 518,15**	**0,29**
CANADIAN PACIFIC KANSAS CITY	CAD	3 872	293 518,15	0,29
TITRES D'OPC			**94 051 171,64**	**91,53**
OPCVM			**84 735 176,72**	**82,47**
Gestion collective			**84 735 176,72**	**82,47**
AKO GLOBAL UCITS B2 EUR H CAP	EUR	22 661,870604	4 134 884,91	4,02
BNP P BOND C CI C PARTS CLASSIC C	EUR	1	256,70	0,00
BUTLER CREDIT OPPO FD-A EURA	EUR	26 896,5094	3 588 833,53	3,49
BUTLER CREDIT OPPO F-FD EURA	EUR	10 424,8367	1 470 562,91	1,43
CORUM BUTLER CREDIT OPPORTUNITIES FUND B POOLED EUR CAP	EUR	22 475	2 978 876,96	2,90
FERMAT CAT BD FD M EUR ACC	EUR	420 298	5 211 274,90	5,07
Graham Macro UCITS Fund Class L Platform EUR	EUR	41 563	4 726 186,92	4,60
H2O MULTIBONDS IUSD	USD	9	2 487 779,72	2,42

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
HELIUM SELECTION A EUR	EUR	2 151	4 170 464,20	4,06
HELIUM SELECTION S EUR	EUR	808	1 651 187,59	1,61
IAM CARRHAE CAPITAL UCITS FUND USD	USD	4 073	4 768 413,90	4,64
KLS Arete Macro Fund Class I EUR ACC	EUR	28 828	4 490 335,76	4,37
Lafayette UCITS ICAV - Lafayette Dalton Asia Pacific UCITS F	EUR	1 759	5 224 696,14	5,08
LOTUS E CAP	EUR	48 202	5 643 490,16	5,49
MAN ALPHA SELECT ALTERN CLASS IN H EUR DIST	EUR	49 566	6 829 203,48	6,67
MAN TARGETRISK CLASS I EUR	EUR	1	177,36	0,00
MontLake UCITS Platform ICAV - Invenomic US Equity Long/Shor	EUR	21 243	2 254 209,44	2,19
Ofi Invest Precious Metals I	EUR	13	880 962,55	0,86
Otus Smaller Companies UCITS Fund PLC- Maga Smaller Companie	EUR	26 147,138	4 410 514,93	4,29
RV Capital Asia Opportunity UCITS Fund B-EUR	EUR	3 653,002	4 453 666,98	4,33
S.GAIA EGERTON EQ.C C.2DEC	EUR	14 735	5 295 169,60	5,15
Tages International Funds ICAV - Kirkoswald Global Macro UCI	USD	27 381	3 286 773,76	3,20
Tages International Funds ICAV - Selwood Equity Absolute Ret	EUR	20 995,2596	2 748 861,05	2,68
U ACCESS IRL GCA CR LSU-BEUR	EUR	4,501	534,01	0,00
WINTON TREND FUND UCITS I EUR ACC	EUR	28 947	4 027 859,26	3,92
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne			**5 140 243,25**	**5,00**
Gestion collective			**5 140 243,25**	**5,00**
AMUNDI CFM CUMULUS FUND - CLASS EB EUR	EUR	47 975	5 140 123,06	5,00
GaveKal UCITS Fund - Gavekal China Onshore RMB Bond Fund B E	EUR	1	120,19	0,00
Autres OPC et fonds d'investissement			**4 175 751,67**	**4,06**
Gestion collective			**4 175 751,67**	**4,06**
BH MACRO LTD	GBP	842 387	4 175 751,67	4,06
Total			**100 484 980,45**	**97,79**

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures **Sous-total 1.** **2. Options** **Sous-total 2.** **3. Swaps** **Sous-total 3.** **4. Autres instruments** **Sous-total 4.**				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures **Sous-total 1.** **2. Options** **Sous-total 2.** **3. Swaps** **Sous-total 3.** **4. Autres instruments** **Sous-total 4.**				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures **Sous-total 1.** **2. Options** **Sous-total 2.** **3. Swaps** **Sous-total 3.** **4. Autres instruments** **Sous-total 4.**				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures **Sous-total 1.** **2. Options** **Sous-total 2.** **3. Swaps** **Sous-total 3.** **4. Autres instruments** **Sous-total 4.**				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures **Sous-total 1.** **2. Options** **Sous-total 2.** **3. Swaps** **Sous-total 3.** **4. Autres instruments** **Sous-total 4.**				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	100 484 980,45
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	24 075 361,87
Autres passifs (-)	-21 803 912,42
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	**102 756 429,90**

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part LMdG FLEX PATRIMOINE (EUR) I	EUR	1 556,393	1 606,65
Part LMdG FLEX PATRIMOINE (EUR) R	EUR	67 891,752	1 476,70

6. ANNEXE(S)

UBS
LA MAISON
de Gestion

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit: LMDG FLEX PATRIMOINE (EUR) - Part I
Initiateur du PRIIP: UBS LA MAISON de Gestion
Groupe du fabricant de PRIIP: UBS Europe SE
Société de gestion: UBS LA MAISON de Gestion
ISIN: FR0010638726
Site web: www.lamaisondegestion.com
Appelez le 153052800 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de UBS LA MAISON de Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés.
UBS LA MAISON de Gestion est agréée en France sous le n° GP 04000042 et réglementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés : 17 avril 2026.

En quoi consiste ce produit?

Type
LMdG FLEX PATRIMOINE (EUR) (ici, "l'OPCVM" ou le "Fonds") est un Fonds Commun de Placement de droit français.

Durée
Le Fonds a été créé pour une durée de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Objectifs
Le fonds a un objectif de performance absolue patrimonial: il vise une performance régulière, peu volatile et peu dépendante du cycle économique et de la directionnalité des marchés. La gestion est active et diversifiée sur toutes les grandes classes d'actifs (actions, taux, crédit, devises, matières premières, volatilité), toutes les zones géographiques (Amérique du Nord, Europe, Asie-Pacifique et Pays Emergents) via des instruments simples et liquides (futures sur indices, change à terme, OPCVM…)

Le Fonds vise une performance absolue de 3% à 6% par an au-dessus de l'€STR avec une volatilité attendue comprise entre 3% et 6% et la résistance en phase de crises comme priorité. Aucun indice de marché existant ne reflète l'objectif de gestion du Fonds. LMdG Flex Patrimoine (EUR) est géré activement de manière flexible sur un large éventail de classes d'actifs (actions, taux, crédit, devises, matières premières, volatilité…). Le processus d'investissement combine gestion systématique basée sur un modèle propriétaire et décisions discrétionnaires basées sur l'analyse des gérants.

Le processus d'investissement est calibré pour qu'environ deux tiers de la performance et du risque attendu proviennent de la gestion active stratégique et tactique de l'exposition aux classes d'actifs; le tiers restant provenant de l'alpha généré par une sélection d'OPCVM externes ou internes. L'exposition aux classes d'actifs se base principalement sur un cadre d'analyse systématique combinant différentes variables économique et prix de marché permettant d'estimer notamment la valorisation des actifs, la dynamique économique, le sentiment de marché et le Momentum des prix.

Le recours à des modèles quantitatifs développés par la société de gestion vise à rendre le process d'investissement rigoureux et cohérent. L'objectif est de rendre la performance plus robuste et de protéger le portefeuille contre des mouvements extrêmes de marché. Le fonds peut, dans la limite de 100% de l'actif net, investir dans des OPCVM dans le but de générer un surcroit de performance indépendant de la direction des marchés.

Pour ce faire, il investit notamment dans des OPCVM de performance absolue. La sélection des OPC en portefeuille se fait par une approche intégrant des éléments tant quantitatifs que qualitatifs, tels que: performances passées, ratios et notations, qualité du management, expertise et valeur ajoutée du gérant.

L'exposition au risque actions peut varier entre 0 et 40% de l'actif en direct et/ou via des placements collectifs de classification « actions », et/ou via des instruments dérivés. En dehors des investissements en OPC de classification « Obligations et autres titres de créances » et/ou OPC monétaires, le gérant dispose de la possibilité d'investir en direct, entre 0% et 100% de l'actif du Fonds, en titres de créances et instruments du marché monétaire.

Le Fonds peut intervenir en exposition comme en couverture sur les marchés réglementés autorisés, ainsi que sur tous les marchés organisés ou de gré à gré, français ou étrangers, qui présentent une liquidité et une position ouverte qui lui paraissent suffisantes et des conditions d'accès satisfaisantes.

Affectation des revenus: capitalisation

Période de détention recommandée: 3 années

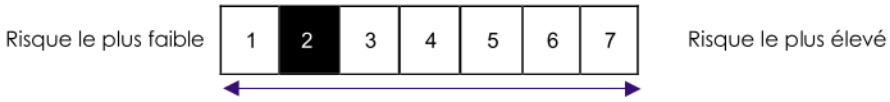
Investisseurs de détail visés
Ce Fonds s'applique aux investisseurs non professionnels avec une connaissance financière basique, qui peuvent accepter une possible perte sur le capital investi.

Aucune part ne sera proposée à l'intérieur même des Etats-Unis ou à des investisseurs qui sont des investisseurs américains tels que déterminés dans le prospectus du Fonds.

Dépositaire : CACEIS BANK.
Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français, gratuitement auprès de UBS LA MAISON de Gestion - 39 rue du Colisée - 75008 Paris - Tel: 01 53 05 28 00 - e-mail : contact@lamaisondegestion.com. Internet : www.lamaisondegestion.com
Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/ rachats: Les demandes pour obtenir le remboursement de ses parts sont centralisées chaque jour ouvré, jusqu'à 11h00 CET auprès du dépositaire et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative qui sera calculée suivant les cours de clôture de bourse du jour même, soit à cours inconnu ; les règlements y afférents interviennent à J+3 (J étant le jour de centralisation).

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 3 années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse.

Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Le produit peut être exposé à d'autres risques qui ne sont pas inclus dans l'indicateur synthétique de risque. La description exhaustive des risques est disponible dans le Prospectus du Fonds.

Les autres risques auxquels le fonds peut être principalement exposé sont le risque actions, le risque lié aux petites capitalisations, le risque de liquidité et le risque lié à l'utilisation de produits dérivés.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.
Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée: 3 années.

Exemple d'investissement: EUR 10 000.

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 années
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 220 EUR	8 380 EUR
	Rendement annuel moyen	-17,83 %	-5,72 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 100 EUR	9 140 EUR
	Rendement annuel moyen	-9,00 %	-2,96 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 040 EUR	10 140 EUR
	Rendement annuel moyen	0,42 %	0,45 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 820 EUR	11 130 EUR
	Rendement annuel moyen	8,19 %	3,63 %

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre octobre 2021 et octobre 2024.
Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre novembre 2017 et novembre 2020.
Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre décembre 2018 et décembre 2021.

Que se passe-t-il si UBS LA MAISON de Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
— qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
— 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 années
Coûts totaux	438 EUR	964 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	4,4%	3,1%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,5 % avant déduction des coûts et de 0,5 % après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2,0% du montant acquitté à la souscription de ce placement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	Jusqu'à 200 EUR
Coûts de sortie	0,0% du montant acquitté au rachat de ce placement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	0 EUR
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,1% de la valeur de votre placement par an. Il s'agit d'une estimation.	213 EUR
Coûts de transaction	0,2% la valeur de votre placement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du montant que nous achetons et vendons.	23 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	L'incidence des commissions liées aux résultats. Nous prélevons cette commission sur votre investissement si le produit surpasse son indice de référence ESTR + 4,5% de 10.00 %.	3 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée: 3 années

Ce fonds a été créé pour une durée de placement recommandée. Les demandes de rachat peuvent être effectuées dans les conditions prévues dans la rubrique souscriptions / rachats moyennant le paiement des éventuels frais indiqués le cas échéant et en fonction des délais et dates de centralisation également indiquées. Les Valeurs liquidatives de nos fonds sont disponibles sur www.lamaisondegestion.com/valeurs-liquidatives.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Toute plainte relative à la société de gestion ou la documentation légale du fonds peut être adressée à l'adresse suivante :
reclamation@lamaisondegestion.com
UBS LA MAISON de Gestion - Service conformité et contrôle interne 39 rue du Colisée, 75008 PARIS
Tel : +33 1 53 05 28 00
Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion : www.lamaisondegestion.com/informations-reglementaires

Autres informations pertinentes

Vous pouvez télécharger les performances passées de nos Fonds depuis notre site internet :
https://www.lamaisondegestion.com/performances
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Un mécanisme de swing pricing a été mis en place par la Société de Gestion dans le cadre de sa valorisation. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter au prospectus.

UBS
LA MAISON
de Gestion

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit: LMDG FLEX PATRIMOINE (EUR) - Part R
Initiateur du PRIIP: UBS LA MAISON de Gestion
Groupe du fabricant de PRIIP: UBS Europe SE
Société de gestion: UBS LA MAISON de Gestion
ISIN: FR0010626291
Site web: www.lamaisondegestion.com
Appelez le 153052800 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de UBS LA MAISON de Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés.
UBS LA MAISON de Gestion est agréée en France sous le n° GP 04000042 et réglementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés : 17 avril 2026.

En quoi consiste ce produit?

Type
LMdG FLEX PATRIMOINE (EUR) (ici, "l'OPCVM" ou le "Fonds") est un Fonds Commun de Placement de droit français.

Durée
Le Fonds a été créé pour une durée de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Objectifs
Le fonds a un objectif de performance absolue patrimonial: il vise une performance régulière, peu volatile et peu dépendante du cycle économique et de la directionnalité des marchés. La gestion est active et diversifiée sur toutes les grandes classes d'actifs (actions, taux, crédit, devises, matières premières, volatilité), toutes les zones géographiques (Amérique du Nord, Europe, Asie-Pacifique et Pays Emergents) via des instruments simples et liquides (futures sur indices, change à terme, OPCVM…)

Le Fonds vise une performance absolue de 3% à 6% par an au-dessus de l'€STR avec une volatilité attendue comprise entre 3% et 6% et la résistance en phase de crises comme priorité. Aucun indice de marché existant ne reflète l'objectif de gestion du Fonds. LMdG Flex Patrimoine (EUR) est géré activement de manière flexible sur un large éventail de classes d'actifs (actions, taux, crédit, devises, matières premières, volatilité…).

Le processus d'investissement combine gestion systématique basée sur un modèle propriétaire et décisions discrétionnaires basées sur l'analyse des gérants. Le processus d'investissement est calibré pour qu'environ deux tiers de la performance et du risque attendu proviennent de la gestion active stratégique et tactique de l'exposition aux classes d'actifs; le tiers restant provenant de l'alpha généré par une sélection d'OPCVM externes ou internes.

L'exposition aux classes d'actifs se base principalement sur un cadre d'analyse systématique combinant différentes variables économique et prix de marché permettant d'estimer notamment la valorisation des actifs, la dynamique économique, le sentiment de marché et le Momentum des prix. Le recours à des modèles quantitatifs développés par la société de gestion vise à rendre le process d'investissement rigoureux et cohérent. L'objectif est de rendre la performance plus robuste et de protéger le portefeuille contre des mouvements extrêmes de marché. Le Fonds peut, dans la limite de 100% de l'actif net, investir dans des OPCVM dans le but de générer un surcroit de performance indépendant de la direction des marchés.

le but de générer un surcroit de performance indépendant de la direction des marchés. Pour ce faire, il investit notamment dans des OPCVM de performance absolue.

La sélection des OPC en portefeuille se fait par une approche intégrant des éléments tant quantitatifs que qualitatifs, tels que: performances passées, ratios et notations, qualité du management, expertise et valeur ajoutée du gérant. L'exposition au risque actions peut varier entre 0 et 40% de l'actif en direct et/ou via des placements collectifs de classification « actions », et/ou via des instruments dérivés.

En dehors des investissements en OPC de classification « Obligations et autres titres de créances » et/ou OPC monétaires, le gérant dispose de la possibilité d'investir en direct, entre 0% et 100% de l'actif du Fonds, en titres de créances et instruments du marché monétaire.

Le Fonds peut intervenir en exposition comme en couverture sur les marchés réglementés autorisés, ainsi que sur tous les marchés organisés ou de gré à gré, français ou étrangers, qui présentent une liquidité et une position ouverte qui lui paraissent suffisantes et des conditions d'accès satisfaisantes.

Affectation des revenus: capitalisation

Période de détention recommandée: 3 années

Investisseurs de détail visés
Ce Fonds s'applique aux investisseurs non professionnels avec une connaissance financière basique, qui peuvent accepter une possible perte sur le capital investi.

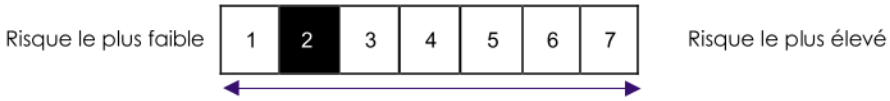
Aucune part ne sera proposée à l'intérieur même des Etats-Unis ou à des investisseurs qui sont des investisseurs américains tels que déterminés dans le prospectus du Fonds.

Dépositaire : CACEIS BANK.
Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français, gratuitement auprès de UBS LA MAISON de Gestion – 39 Rue du Colisée - 75008 Paris - Tel: 01 53 05 28 00 - e-mail : contact@lamaisondegestion.com. Internet : www.lamaisondegestion.com

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/ rachats: Les demandes pour obtenir le remboursement de ses parts sont centralisées chaque jour ouvré, jusqu'à 11h00 CET auprès du dépositaire et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative qui sera calculée suivant les cours de clôture de bourse du jour même, soit à cours inconnu ; les règlements y afférents interviennent à J+3 (J étant le jour de centralisation).

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 3 années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse.

Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Le produit peut être exposé à d'autres risques qui ne sont pas inclus dans l'indicateur synthétique de risque. La description exhaustive des risques est disponible dans le Prospectus du Fonds.

Les autres risques auxquels le fonds peut être principalement exposé sont le risque actions, le risque lié aux petites capitalisations, le risque de liquidité et le risque lié à l'utilisation de produits dérivés.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.
Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée: 3 années.

Exemple d'investissement: EUR 10 000.

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 années
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 220 EUR	8 380 EUR
	Rendement annuel moyen	-17,83 %	-5,72 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 050 EUR	9 000 EUR
	Rendement annuel moyen	-9,47 %	-3,45 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 990 EUR	9 990 EUR
	Rendement annuel moyen	-0,08 %	-0,04 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 770 EUR	10 970 EUR
	Rendement annuel moyen	7,72 %	3,13 %

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre octobre 2021 et octobre 2024.
Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre juillet 2022 et juillet 2025.
Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre décembre 2018 et décembre 2021.

Que se passe-t-il si UBS LA MAISON de Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
— qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
— 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 années
Coûts totaux	487 EUR	1 107 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	4,9%	3,6%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,5 % avant déduction des coûts et de 0,0 % après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2,0% du montant acquitté à la souscription de ce placement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	Jusqu'à 200 EUR
Coûts de sortie	0,0% du montant acquitté au rachat de ce placement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	0 EUR
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,6% de la valeur de votre placement par an. Il s'agit d'une estimation.	263 EUR
Coûts de transaction	0,2% la valeur de votre placement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du montant que nous achetons et vendons.	23 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	L'incidence des commissions liées aux résultats. Nous prélevons cette commission sur votre investissement si le produit surpasse son indice de référence ESTR + 4,5% de 10.00 %.	1 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée: 3 années

Ce fonds a été créé pour une durée de placement recommandée. Les demandes de rachat peuvent être effectuées dans les conditions prévues dans la rubrique souscriptions / rachats moyennant le paiement des éventuels frais indiqués le cas échéant et en fonction des délais et dates de centralisation également indiquées. Les Valeurs liquidatives de nos fonds sont disponibles sur www.lamaisondegestion.com/valeurs-liquidatives.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Toute plainte relative à la société de gestion ou la documentation légale du fonds peut être adressée à l'adresse suivante :
reclamation@lamaisondegestion.com
UBS LA MAISON de Gestion - Service conformité et contrôle interne 39 rue du Colisée, 75008 PARIS
Tel : +33 1 53 05 28 00
Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion : www.lamaisondegestion.com/informations-reglementaires

Autres informations pertinentes

Vous pouvez télécharger les performances passées de nos Fonds depuis notre site internet :
https://www.lamaisondegestion.com/performances
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Un mécanisme de swing pricing a été mis en place par la Société de Gestion dans le cadre de sa valorisation. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter au prospectus.